



GRAND PRIX GUYADER DIAM 24 ONE DESIGN

9 au 11 mai 2019 - Douarnenez

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

Le GRAND PRIX GUYADER – DIAM 24 ONE DESIGN est organisé en baie de Douarnenez du 9 au 11 mai 2019 par la Société des Régates de Douarnenez (SRD), affiliée à la Fédération Française de Voile.

2. RÈGLES

La régata sera régie par :

2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).

2.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. PUBLICITÉ (DP)

En application de la Régulation 20 de WORLD SAILING (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la Classe Diam 24 One Design qui remplissent les conditions définies par leurs règles de classe.

4.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité.

4.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5. DROITS A PAYER

Le droit d'entrée est payable à la SRD :

- 250 euros avant le 1^{er} mars
- 300 euros entre le 1^{er} mars et le 31 mars
- 350 euros après le 1^{er} avril

- Par CB sur le site www.grandprixguyader.com/inscription-diam24
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
- IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

Il comprend :

- Les frais d'inscription,
- La mise à l'eau et sortie de l'eau,
- Une place de port,
- Le stockage de la remorque,
- Un t-shirt de l'événement par équipier,
- Une invitation pour le repas des équipages par équipier.

6. PROGRAMME

- Mercredi 8 mai :
 - 09h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00 : Confirmation des inscriptions
- Jeudi 9 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
 - Vers 17h00 : Remise des prix du jour
- Vendredi 10 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
 - Vers 17h00 : Remise des prix du jour
- Samedi 11 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
 - Vers 17h00 : Remise des prix générale

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront de types stades nautiques ou raids dans la baie de Douarnenez.



9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

11. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP)

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course ou du Comité Technique.

12. COMMUNICATION RADIO (DP)

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Les trois premiers bateaux du classement général final seront récompensés.
- Chaque soir les vainqueurs des courses du jour recevront des prix.

14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

15. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant au Grand Prix Guyader, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après l'épreuve) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de cet évènement et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit évènement.

16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société de Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez

Tel : 02 98 74 36 84 - Mail : srdouarnenez@orange.fr